

Procès-verbal du Conseil municipal du

Mardi 14 Novembre 2023 à 19h00

Le quatorze novembre 2023 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de **Monsieur BETBEDER Francis, Maire.**

Etaient présents : Mme COMETS Véronique, M. SIMON Stéphane, Mme LACAZETTE Laure, Mme BOUGAULT Claudette, M. MASSOT Philippe, M. MONRREJEAU Roger, M. SAINT AUBIN Laurent, M. CLAVERIE Julien, Mme SUSANNE Laure, M. SIBERCHICOT Daniel, Mme ARAMENDI Laurie, M. BRÉDÉ Franck.

Absents excusés : Mme RIVOT Laurence et Mme LASARTE Magali

Procurations de Mme RIVOT à Mme COMETS, Mme LASARTE à Mme SUSANNE

Secrétaire de séance : Mme LACAZETTE Laure

En présence de Mme BRUMONT Elsa et Mme CORNU Valérie, adjointes administratives, à la table du conseil.

M. le Maire fait procéder à l'examen des affaires soumises à l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-verbal de la séance du 06 septembre 2023

Laurie ARAMENDI apporte trois observations sur le procès-verbal de la séance du 06/09/2023.

- La première concerne la comparaison de l'urbanisme, qui n'est pas la même, entre Saint Palais et Sainte Marie de Gosse précisant que c'est Laurent Saint Aubin qui l'a dit et non Franck Brédé.
- La deuxième concerne le centre aquatique de Saint Geours de Marenne et non de Bénesse Marenne.
- La troisième concerne le terme « ancien poste » qui est erroné, il s'agissait de la « reprise d'ancienneté » et « il ne faut pas le prendre plus haut qu'elles ne le sont déjà » est à corriger par « reprendre dans le bon échelon ».

2. DM n°2 Afin de permettre le règlement des paies jusqu'à la fin de l'année, il est nécessaire d'abonder l'article 6413 « personnel non titulaire" de 7 000 € par prélèvement sur les articles 60632 (fourniture de petits équipements), 61 551 (matériel roulant), 60611 (eau et assainissement) et 6135 (locations mobilières)

A l'unanimité des suffrages exprimés le Conseil émet un avis favorable.

- 3. DM n°3 Afin de permettre le règlement des salaires jusqu'à la fin de l'année il est nécessaire d'abonder l'article 6411 « personnel titulaire » de 10 000 € par prélèvement sur les articles 615221 « bâtiments publics » et 6636 « vêtements de travail ».**

Franck BRÉDÉ demande pourquoi la somme a été sous-évaluée. Monsieur le Maire explique que le recrutement de la secrétaire de mairie a impacté cette provision et qu'il est nécessaire de la provisionner pour payer les salaires.

A l'unanimité des suffrages exprimés le Conseil émet un avis favorable.

- 4. DM n°4 Afin de permettre le règlement des cotisations à l'URSSAF jusqu'à la fin de l'année, il est nécessaire d'abonder l'article 6451 de 2 000 € par prélèvement sur les articles 615231 « voirie » et 61558 « autres biens mobiliers »**

À l'unanimité des suffrages exprimés le Conseil émet un avis favorable.

- 5. DM n°5 Afin de permettre de payer la dernière facture des intérêts réglés à l'échéance il est nécessaire d'abonder l'article 66111 de 2 100 € par prélèvement sur l'article 60622 « carburant »**

Monsieur le Maire précise que cette régularisation est liée au fait qu'un récapitulatif d'emprunt a été reçu après l'élaboration du budget.

À l'unanimité des suffrages exprimés le Conseil émet un avis favorable.

6. Extension du périmètre du syndicat Mixte EMMA – Intégration de la commune de Tosse

Le Syndicat Mixte EMMA par délibération du 16.10.2023 a répondu favorablement à la demande de la commune de Tosse pour intégrer les compétences Eau et Assainissement dès le 1er janvier 2024. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants, L5711-1 et suivants relatifs à la création et au fonctionnement des syndicats mixtes, une délibération doit être prise avant le 31.12.2023 pour rendre possible l'intégration de la commune de Tosse.

Monsieur le Maire précise qu'en application de la loi NOTRe la commune de Tosse doit se rattacher à un syndicat. Actuellement, Tosse fonctionne en régie. Dans les Landes il y a 2-3 gros syndicats.

Le syndicat Mixte EMMA est dans l'obligation de reprendre les deux agents.

À l'unanimité des suffrages exprimés le Conseil émet un avis favorable.

7. Délibération SYDEC – Éclairage public

Stéphane SIMON précise avoir pris contact et reçu le SYDEC au sein de la commune pour étudier l'extension des candélabres la nuit. Le SYDEC a rencontré la commission bâtiment en septembre et propose d'éteindre l'ensemble des candélabres de 23h00 à 06h00 du matin. Aujourd'hui un candélabre sur 2 est éteint de 00h00 à 06h00. Il y a 5 horloges à programmer pour la modification des créneaux d'extinction sur la commune. A Saubrigues par exemple, l'éclairage est éteint de 22h30 à 6h30.

Le SYDEC propose de faire une étude quantifiée avec un plan pluriannuel pour installer des ampoules en LED le but étant d'optimiser la consommation d'énergie et vérifier si les nouvelles ampoules sont compatibles avec les nouveaux candélabres.

Laurent SAINT AUBIN propose de rallumer les candélabres à partir de 06h00 notamment pour les enfants qui prennent le bus.

Monsieur le Maire demande si, à terme les candélabres peuvent détecter un piéton ou une présence. Stéphane SIMON répond que la détection de présence est possible, que ça existe.

Franck BRÉDÉ demande si l'éclairage est obligatoire dans un carrefour. Stéphane SIMON répond que c'est recommandé mais non obligatoire.

Laurie ARAMENDI demande s'il est possible d'avoir plusieurs programmations. Stéphane SIMON répond par la positive, avec le cas des fêtes par exemple. Stéphane SIMON précise que si les horaires d'éclairage sont modifiés la municipalité a l'obligation d'en faire la publicité auprès des usagers.

Laure LACAZETTE demande si l'étude fait partie de la mission du SYDEC ou si cette prestation sera facturée. Stéphane SIMON répond que cette étude est comprise dans leurs missions. Nous avons pris une délibération le 15 mars 2023.

Laurie ARAMENDI demande s'il est possible d'allumer un candélabre sur 2, notamment pour les lotissements. Stéphane SIMON répond que toutes les modalités sont envisageables. Il faudra attendre le retour de l'étude quantifiée.

A l'unanimité des suffrages exprimés le Conseil émet un avis favorable pour l'extinction de 23h à 6h.

8. Délibération création du budget annexe Lotissement PASCOUAOU II au 1^{er} janvier 2024

M. le Maire explique qu'avant de lancer une étude pour la réalisation d'un lotissement nous avons l'obligation de créer un budget annexe.

A l'unanimité des suffrages exprimés le Conseil émet un avis favorable à la création du budget annexe « LOTISSEMENT PASCOUAOU II ».

9. Délibération Lotissement PASCOUAOU II – Permis d'aménager

Stéphane SIMON présente le permis d'aménager étudié par la commission urbanisme. Le projet est inscrit dans une OAP. La municipalité a l'obligation de traiter la totalité de l'OAP. Le permis d'aménager concernera les lots communaux et privés. Le coût est de 700 € par lot soit un total de 25 900 € HT pour la commune. Ce projet sera réalisé en 2 tranches. Il y aura 8 logements sociaux.

Laurent SAINT AUBIN demande si la municipalité est obligée de faire des logements sociaux. M. le Maire répond qu'il faut 20 logements pour faire des logements sociaux.

Roger MONRREJEAU demande si ces logements seront à étage. Stéphane SIMON répond par l'affirmative.

Monsieur le Maire précise qu'il y aura une participation du privé pour les logements sociaux.

Franck BRÉDÉ demande comment faire pour obliger le promoteur à participer aux logements sociaux.

M. le Maire prend la parole pour rendre réponse. Il y aura un prorata de participation de logements sociaux par le privé malgré le fait qu'il ne soit pas tenu d'en faire, mais ces lots sont comptés dans le projet global donc il devra participer financièrement.

Laurie ARAMENDI remarque les pointillés jaune et rouge qui chevauchent la partie communale et la partie privée, elle s'interroge à qui les acquéreurs devront acheter les parcelles.

Franck BRÉDÉ précise que c'est une esquisse donc ça sera rectifié par rapport à l'implantation des maisons.

A l'unanimité des suffrages exprimés Le Conseil émet un avis favorable.

10. Délibération Lotissement PASCOUAOU II – Bureau d'études pour Dossier Loi sur l'Eau

Le cabinet Premier Plan a conseillé 3 bureaux d'études dont un n'a pas souhaité se positionner pour la réalisation d'un dossier Loi sur l'Eau. 2 devis ont été présentés à la commission urbanisme. La commission a fait le choix du moins disant, Realys environnement.

A l'unanimité des suffrages exprimés le Conseil émet un avis favorable.

11. Délibération pour le lancement de l'étude de rénovation de la cantine du Bon Coin

Monsieur le Maire indique qu'actuellement les maternelles prennent le repas dans la partie du restaurant du Bon Coin. Le projet est d'étudier les possibilités pour que les enfants de maternelle libèrent la partie du Bon Coin et de proposer un self-service pour les primaires. Le coût de cette étude est de 4 800€ TTC. Le professionnel choisi a pour objectif de faire des études sur des possibilités d'extension ou de transformation. Ce projet va être porté par les commissions bâtiment et école.

Franck BRÉDÉ demande si ce professionnel est architecte, s'il fait les plans ou est-ce qu'il faudra faire appel à un architecte.

Monsieur le Maire précise que le professionnel n'est pas architecte et que son cahier des charges est d'étudier les possibilités de transformation ou d'agrandissement. Il devra présenter les plans du projet.

A l'unanimité des suffrages exprimés Le Conseil émet un avis favorable.

12. Délibération Syndicat Chenil du Birepoulet

Roger MONRREJEAU présente que la commune de Tarnos a émis le souhait de se retirer du syndicat du Chenil du Birepoulet. La commune de Tarnos explique qu'ils ont des difficultés à joindre les agents pour venir chercher les animaux notamment les chats.

Julien CLAVERIE demande si ce retrait a un impact sur les coûts de fonctionnement du syndicat.

Roger MONRREJEAU indique qu'il faut regarder les statuts du syndicat pour vérifier si la cotisation de la commune sera impactée.

Roger MONRREJEAU indique également que les personnes se plaignent parce que la fourrière et la pension sont distinctes. Le syndicat couvre plus de 60 communes.

Laurie ARAMENDI demande pour quand on doit se positionner. Roger MONRREJEAU répond que nous avons 3 mois pour répondre.

Julien CLAVERIE demande combien d'interventions par an ont lieu sur la commune de Sainte-Marie de Gosse.

Roger MONRREJEAU répond qu'il y a une à 3 interventions par an pour des chiens.

Le Conseil municipal se prononce par 13 votes sont contre et 2 abstentions de M. le Maire et Roger MONRREJEAU

13. Délibération pour l'octroi de cadeaux au personnel

Véronique COMETS propose de prendre une délibération pour l'octroi de cadeaux au personnel. Cette délibération est prise dans le cadre du départ en retraite de Janine Vergez après 42 années de service au sein de la commune.

Laurie ARAMENDI précise qu'il est plus simple d'adhérer à un comité des œuvres sociales (COS).

Monsieur le Maire précise qu'au niveau de la commune aucun agent n'a adhéré au COS de MACS. Véronique COMETS précise que l'octroi de cadeaux aux personnels et l'adhésion à un comité des œuvres sociales sont deux choses différentes. Nous sommes dans le cadre d'une délibération pour l'octroi de cadeau au personnel pour des raisons spécifiques (mariages, naissances, départ en retraite, mutation...) de la part de la commune.

Le Conseil municipal se prononce par 1 vote contre de Laurie ARAMENDI et 14 votes pour.

14. Délibération règlementant l'utilisation des salles municipales par des associations extérieures à la commune

Suite à la demande de la nouvelle association « Sports FITZ » (siège social hors commune) donnant des cours de sport type Fitness, selon l'article L2144- 3 du CGCT, il est nécessaire de délibérer pour fixer la contribution.

Véronique COMETS précise que l'association souhaiterait utiliser la salle le lundi de 20h00 à 21h00, mercredi de 09h00 à 12h00 et vendredi de 17h00 à 21h00 et éventuellement sur d'autres créneaux à la demande en fonction des disponibilités. Une convention doit être mise en place.

Philippe MASSOT s'interroge sur le fait que la salle soit occupée le vendredi soir par rapport aux locations de salle. Lorsque la salle municipale est louée, l'association pourra utiliser la salle des mariages

Véronique COMETS propose de fixer la contribution à 50 € par mois d'utilisation.

A l'unanimité des suffrages exprimés le Conseil émet un avis favorable.

Informations diverses

Véronique COMETS présente le devis reçu pour l'étude du réaménagement du patio. Le coût de l'étude est de 3000€. Après présentation du devis Le Conseil municipal choisi de ne pas prendre le suivi du chantier.

Véronique COMETS et Monsieur le Maire ont rencontré un administré dont le projet est de lancer au mois de mars 2024 un food-truck sur la commune. Cet usager doit informer la municipalité des avancées de son projet.

Véronique COMETS précise qu'une réunion va prochainement avoir lieu avec les associations dans le cadre des jeux olympiques. Cette journée sera organisée le 8 juin 2024. La commune de Sainte-Marie-de-Gosse étant labellisée comme Terre de Jeux peut mettre en place une journée d'animation sportive avec une aide de MACS et du Conseil Départemental qui peuvent apporter un soutien financier ainsi que matériel.

Véronique COMETS indique qu'une réunion sera prochainement mise en place pour l'élaboration du bulletin municipal. Elle indique que la municipalité a fait l'achat d'une nouvelle vaisselle pour les locations aux particuliers. Une réunion sera prochainement programmée pour expliquer le nouveau rangement de la vaisselle aux élus ainsi que pour revoir les tarifs de location de salles.

Claudette BOUGAULT demande s'il est possible d'avoir une seule clé pour tous les placards. Véronique COMETS répond qu'à ce jour cela n'est pas envisageable.

Bâtiments

Stéphane SIMON précise que l'entreprise a été choisie pour changer les fenêtres de la salle des mariages et de la grande salle. Ces travaux seront menés début d'année 2024 ainsi que l'avant-toit et les volets de la bibliothèque. La salle de musique et la bibliothèque seront également repeintes en 2024.

Un dégât des eaux a eu lieu à l'école. L'entreprise CHAPLAIN est intervenue un dimanche afin de pouvoir réparer et que la salle soit utilisable le lundi par les élèves.

Courant 2024, l'aménagement d'un placard à balais pour la salle municipale est nécessaire. La machine à glaçons sera à changer après plusieurs pannes en fin d'année.

Correspondant défense

Les élèves de 3^{ème} du collège de Saint-André-de-Seignanx participent à la visite de la base aérienne de Mont-de-Marsan pour découvrir la protection de l'aviation et de l'espace. Le collège demande une participation de la commune pour que les collégiens puissent s'y rendre. La Commune participe à hauteur de 10 € par enfant de SAINTE MARIE DE GOSSE. Cette subvention comprend la participation au voyage et à la restauration sur place.

Voirie

Le service voirie de MACS vient faire le tour de la commune pour identifier les désordres à réparer avec Laurent SAINT AUBIN.

Philippe MASSOT précise à Stéphane SIMON que le chemin de La Juzère n'est pas équipé de panneau stop. Stéphane SIMON va faire remonter cette information au service voirie de MACS et pense plutôt que ça sera un cédez-le-passage.

Laure SUSANNE indique que les bas-côtés du quartier Benzin se sont creusés après les intempéries.

Laurent SAINT AUBIN précise que le système mis en place à la côte du Meuron est plus efficace suite aux intempéries subies ces dernières semaines.

Vœux 2024

Monsieur le Maire précise que la date des vœux est fixée au 14 janvier 2024 à 11h00.

Commission Liste électorale

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de renouveler la commission de la liste électorale avec 3 personnes de la majorité et 2 personnes de l'opposition et dans la mesure du possible, qu'il ne faut pas que ce soit les mêmes personnes.

Cadeau départ retraite Janine Vergez

Monsieur le Maire propose que la commune abonde la cagnotte pour le départ en retraite de Janine Vergez pour un montant de 1 000 €. Les crédits étant prévus au budget.

Appartement Presbytère

Monsieur le maire précise que l'appartement du Presbytère a été pris en location à partir du premier novembre 2023.

Appartement Bon Coin

Monsieur le Maire précise que le locataire de l'appartement du Bon Coin a eu sa notification d'expulsion le 2 octobre 2023 avec un délai de 2 mois pour quitter les lieux, soit le 2 décembre 2023. Toutefois ce délai tombe durant la trêve hivernale. La commune doit attendre la fin de la trêve hivernale pour pouvoir récupérer l'usage de cet appartement. Une fuite d'eau a été détectée dans ce logement, l'eau a été coupée.

Antenne relais

Monsieur le Maire précise que pour l'antenne relais portée par 4 opérateurs, une proposition de parcelle communale a été réalisée mais cette dernière ne couvrirait pas l'ensemble de la commune alors que c'est un critère exigé par les opérateurs. La commune doit donc informer les opérateurs des parcelles privées éligibles et mettre en relation les opérateurs et les propriétaires privés.

Philippe MASSOT demande quel est l'impact si les propriétaires privés refusent. Monsieur le Maire répond que le processus devra aboutir quoi qu'il arrive étant donné que c'est d'ordre préfectoral.

Boulangerie

Monsieur le Maire indique que la municipalité a été convoquée par le mandataire judiciaire pour connaître la position de la Mairie quant au devenir de la boulangerie. Monsieur le Maire a stipulé que la commune souhaitait conserver une boulangerie avec si possible une production sur place. Le juge a statué sur une liquidation judiciaire. Désormais c'est un mandataire judiciaire qui s'occupe des biens y compris des candidatures des professionnels intéressés par une reprise. A ce jour il n'y a pas de repreneur avec la reprise des salariés.

Laure SUSANNE demande si ce local peut avoir une autre destination que la boulangerie. Le bail actuel est pour l'usage d'une boulangerie.

Philippe MASSOT précise que si le mandataire ne paye pas le loyer la commune peut demander à faire sortir le matériel.

Laure LACAZETTE demande s'il est possible de communiquer sur les réseaux sociaux de la commune sur la recherche de repreneurs potentiels. Monsieur le Maire précise que c'est le mandataire qui est en charge de cette mission.

Affaires scolaires

Laure LACAZETTE prend la parole. La commission école s'est réunie le 25 septembre 2023 pour pouvoir expliquer la mise en place du PACTE qui est une aide aux devoirs proposée aux élèves des classes de CM1 et CM2 par l'Education Nationale. Actuellement 13 enfants sur 34 enfants scolarisés sont inscrits soit 38 % d'inscription.

La mise en place de ce service impacte l'organisation du temps périscolaire, le logiciel de facturation E-ticket a été mis à jour avec ce nouveau service actuellement 13 enfants sur 34 enfants scolarisés sont inscrits soit 38 % d'inscription. Une étude de la tarification des services périscolaires sera étudiée en 2024 en commission.

Le Conseil d'école a eu lieu le 17 octobre 2023. Le nombre de classes est maintenu à 6. L'école compte 119 élèves et 2 inscriptions auront lieu à la rentrée d'octobre 2023.

Suite à la fermeture de la boulangerie la municipalité a dû rechercher un nouveau fournisseur de pain pour la cantine scolaire. Une étude comparative a été réalisée auprès de 3 boulangeries locales. La commission école a choisi comme fournisseur le Grain de Sel.

Un agent a été en arrêt pendant 4 semaines pour raisons de santé. La première semaine les élus ont été mobilisés pour la cantine et une société extérieure a été sollicitée pour le ménage des classes primaires. Les secrétaires de mairie ont contacté des personnes suite aux candidatures spontanées reçues. Une personne a été recrutée par le Centre de Gestion pour le remplacement de l'agent pendant la semaine du 6 novembre 2023.

Une stagiaire a été accueillie et accompagnée pour découvrir l'accueil périscolaire. D'autres demandes de stage pour la fin de l'année sont en cours d'étude.

Le projet de rénovation énergétique de l'espace scolaire avance. La rénovation des sanitaires primaires fait partie du projet de rénovation. Le groupe de travail, composé d'élus des commissions bâtiment et affaires scolaires, a travaillé avec le cabinet d'ingénierie pour proposer une nouvelle architecture intérieure des sanitaires. 2 projets ont été proposés.

Ce même groupe de travail s'est réuni le 2 novembre 2023 pour travailler sur le choix du bureau de contrôle et Sécurité et Protection de la Santé. Le projet définitif du projet de rénovation énergétique a été présenté le 20 novembre 2023 au groupe de travail.

Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures